

conditions générales de ventes

Art. 1 Généralités

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Art.2 Inscription

Pour inscrire un de ses collaborateurs à une formation, le Client devra adresser à Alti Institut par courrier ou par fax un bulletin d'inscription dûment rempli. Ce bulletin d'inscription précisera le nom du ou des collaborateurs à inscrire, l'intitulé, la date, le prix des formations et l'adresse de facturation, tels que précisés dans le calendrier d'Alti Institut ou arrêtés d'un commun accord entre Alti Institut et le Client en cas de formation intra-entreprise. Alti Institut notifiera au Client l'acceptation de la demande d'inscription en précisant la date, l'heure et le lieu de convocation des participants. L'inscription à une formation implique que le participant ait le niveau de connaissance requis pour suivre la formation, les pré-requis des formations sont indiqués dans le catalogue d'Alti Institut.

Art.3 Documents contractuels

Toute commande de formation interentreprises suppose que le Client accepte le contenu de formation présent dans le catalogue en vigueur. Toute commande de formation intra-entreprise implique que le Client accepte le contenu de la formation décrit dans la proposition de formation (pédagogique et financière) dont le Client possède un exemplaire.

Alti Institut fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Alti Institut un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une facture et une attestation de présence est adressée au Client après chaque formation.

Art.4 Prestations de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention formelle particulière, Alti Institut n'est pas tenu d'effectuer l'installation de la salle de formation. En cas de demande de la part du Client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Art.5 Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au Client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un OPCA ou Organisme Paritaire Collecteur Agréé, il appartient au Client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au Client. En cas de non règlement par l'OPCA du Client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du Client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Art.6 Paiement – Modalités

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- > par chèque
- > par virement bancaire :

Alti SA

Natixis

Établissement 30007 – Code guichet 00011

Compte 00022104616 – Clé 18

Ou

Crédit du Nord

Établissement 30076 – Code guichet 02063

Compte 12851900200 – Clé 96

Les formations interentreprises sont facturables stage par stage au tarif en vigueur quelle que soit la durée de présence effective du stagiaire à la session. Les frais de transport, de repas et d'hébergement sont à la charge du Client. Les formations intra-entreprises sont facturées conformément au devis accepté et quelle que soit la durée de présence effective des stagiaires à la session. Le règlement sera effectué net et sans escompte à réception de facture. En cas de non-paiement à son échéance, toute somme due portera intérêt de plein droit au taux d'une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Art.7 Convocations

Alti Institut ne peut être tenu responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le Client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au Client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Art.8 Obligation du Client

Le Client doit demander à ses collaborateurs participant à une formation de se conformer aux directives et règles de conduite d'Alti Institut. Tout manquement au respect de ces directives et règles de conduite entraînera l'exclusion du participant. En cas d'exclusion le paiement du prix des formations reste intégralement acquis à Alti Institut et doit être effectué aux dates convenues. Alti Institut décline toute responsabilité en cas d'absence ou de départ d'un participant pendant les heures de formation.

Concernant les annulations d'inscription, toute annulation doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- > Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- > Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donnera lieu à la facturation au Client de 50 % du coût de la totalité du stage.
- > Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. Toutefois, Alti Institut accepte le remplacement de la personne absente par un autre collaborateur du Client. En cas d'absence du participant, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Art.9 Annulation d'une formation du fait d'Alti Institut

Alti Institut se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

Art.10 Force Majeure

Alti Institut pourra en cas de force majeure, annuler ou suspendre le déroulement d'une formation sans préavis et sans que cela entraîne le remboursement des paiements déjà effectués.

Art.11 Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Art.12 Contestation

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, le Client et Alti Institut tenteront de régler le litige à l'amiable. A défaut d'accord amiable, ils soumettront le litige au Tribunal de Commerce de Nanterre.